

Préalable

Les parents d'élèves ont à jouer un rôle essentiel. Ils doivent informer l'établissement avant le retour de leur enfant pour s'assurer qu'il soit bien pris en compte et éviter le sureffectif dans la salle de cours. Ils s'engagent, notamment, à ne pas envoyer leur(s) enfant(s) au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Le collège fournira 2 masques à chaque élève le jour de leur retour et au maximum 4 par élève.

Respect des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce protocole doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi importante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles. Madame l'Infirmière scolaire formera les élèves dès leur première heure dans l'établissement et se tient à la disposition des parents pour répondre aux questions.

Le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Autant que de besoin, des gants à usage unique seront disposés au collège.

Les locaux seront nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.

Un affichage spécifique des consignes et des gestes a été organisé dans l'établissement.

L'équipe Vie scolaire sera mobilisée pour veiller au respect des circulations et des distances.

Conditions d'accueil des élèves

Le principe qui règle le régime des entrées, des sorties et des circulations dans l'établissement contribue à la limitation du brassage des élèves.

▪ Conditions d'ouverture de l'établissement :

L'établissement proposera des cours de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 20, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Accueil des élèves de 6^{ème} à partir de 9 h 45 et de 5^{ème} à partir de 9 h 55
- Sortie échelonnée par le portail à l'angle des rues Lagrange/Delaune à partir de 12 h
- Accueil des élèves de 6^{ème} à partir de 13 h 10 et de 5^{ème} à partir de 13 h 20
- Sortie échelonnée par le portail à l'angle des rues Lagrange/Delaune à partir de 15 h 20

Il convient de respecter ces horaires pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

- Dès leur arrivée, les élèves sont enregistrés sur la liste de présence (sur laquelle ils doivent être inscrits), sont dotés de masque par le collègue (dans la limite de 4 masques), se lavent les mains et rejoignent l'unique salle de cours de la classe. Les élèves occuperont la même place à chaque cours, elle sera identifiée par une étiquette sur la table.
- La capacité d'accueil des salles est limitée à 12 élèves. Si l'effectif d'une classe devait dépasser ce seuil, la classe sera dédoublée (les élèves n'auraient cours qu'une journée sur deux). Pour limiter les risques de sureffectif, les parents sont tenus d'informer l'établissement du retour de leur enfant. Plusieurs contacts ont déjà été établis par l'établissement. Les élèves dont les parents n'ont pas informé l'établissement ne seront pas admis. La déclaration de retour vaut engagement d'assiduité totale.
- Les élèves doivent venir avec leur matériel (cahiers et manuels, trousse complète). En aucun cas, il ne sera possible de s'échanger ou de prêter du matériel.
- L'accès aux vestiaires n'est pas possible, les élèves doivent donc venir au cours d'EPS déjà en tenue selon leur emploi du temps.
- Un emploi du temps spécifique a été établi et sera distribué à leur arrivée. Les récréations sont supprimées et l'accès aux casiers sous le préau interdit.
- La demi-pension sera assurée dans le respect strict des consignes sanitaires indiquées dans le protocole ; là encore, sous réserve que les familles aient signalé le retour en cours. Exceptionnellement, les élèves demi-pensionnaires qui ne souhaitent pas déjeuner à la cantine pourront quitter l'établissement sur autorisation permanente écrite des parents.
- Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières : explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masques... Le non-respect volontaire des gestes barrière ou de la distanciation sociale provoquera une éviction immédiate de l'établissement.
- Les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège, température qui doit être inférieure à 37,8°C. Un protocole spécifique est mis en place au collège en cas de symptômes en cours de journée : isolement de l'élève, appel des parents pour le retour immédiat et accompagnement vers les soins. La Direction du collège informera les familles lors de la survenue éventuelle d'un cas, qu'il concerne leur enfant ou un autre élève. Les services de l'Education Nationale et de santé dicteront la conduite à tenir. Pour toute question, l'infirmière de l'établissement est joignable tous les matins au numéro du collège : 02.35.47.16.35.
- Le protocole national impose l'interdiction aux parents (autant qu'à toute personne étrangère à l'établissement) de pénétrer dans l'enceinte scolaire. Si vous avez des questions ou besoin de rencontrer un personnel de l'établissement, vous devrez obligatoirement téléphoner pour convenir d'un rendez-vous.
- Si le retour des élèves s'organise sur la base du volontariat des familles, l'organisation pédagogique en distanciel et en présentiel ne permettra pas de poursuivre la distribution au format papier pour les élèves qui ne peuvent se connecter.